REGLEMENT DU JEU

« 4 jours CIC Bretagne de Plouay »

ARTICLE 1. ORGANISATION

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise dans le cadre du Grand Prix de Plouay 2014 un jeu intitulé « Jeu CIC Bretagne » qui se déroulera du 28 au 31 août 2014. Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat. Il désignera un gagnant.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Conditions d'inscription au Jeu:

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique, âgée au moins de 18 ans au moment de sa participation, résidant sur le secteur d'exploitation du CIC Ouest.

Les salariés et retraités du Groupe CIC et de ses filiales ainsi que les membres de leur famille et les personnes ayant participé à la conception et à l'organisation du jeu ainsi que les membres de leur famille, ne peuvent participer au jeu.

2.2 Modalités de participation

Les participants au jeu complèteront un bulletin disponible sur le stand CIC Bretagne, au sein du Grand prix de Plouay et le déposeront dans les urnes prévues à cet effet au plus tard le dimanche 31 août 2014 à 14h00.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen de ce seul bulletin. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation (mêmes nom, prénom et adresse). En cas de pluralité de participations au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

ARTICLE 3. DESCRIPTIF DES DOTATIONS

Le lot : un vélo route modèle Propel Advanced 3 de taille M équipé de pédales automatiques type MAVIC Zxellium SL d'une valeur de 2500€

ARTICLE 4. TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort sera effectué devant 2 témoins à 14h30 dimanche 31 août sur le stand CIC Bretagne.

Il sera effectué parmi tous les bulletins de participation valides recueillis dans les urnes disposées à cet effet.

ARTICLE 5. DESIGNATION DES GAGNANTS

Si le gagnant est sur place, il pourra récupérer son lot directement sur le stand. Sinon il sera informé par téléphone dans un délai de 15 jours suivant le tirage au sort. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

Le gagnant devra se présenter au stand CIC Bretagne muni d'une pièce d'une pièce d'identité en cours de validité. Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation établissant qu'il a bien récupéré le prix qu'il avait gagné.

Tout lot non réclamé par un gagnant dans les 2 mois suivant la date de tirage au sort ne sera pas attribué. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à Banque CIC OUEST. En aucun cas, la contrepartie en espèces des lots ne pourra être exigée ni le remplacement ou l'échange des lots pour quelque cause que ce soit. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer les lots par d'autres d'une valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

ARTICLE 6. CONSULTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé auprès de la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin.

Le règlement du jeu est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : Banque CIC OUEST « Coupe du Monde de Foot 2014! » Le remboursement du timbre nécessaire à la demande du présent règlement sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la désignation des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

ARTICLE 7. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les données personnelles des personnes collectées sur les bulletins de participation seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et de suppression des données les concernant sur simple demande adressée à Banque CIC OUEST 2, avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes, en joignant une photocopie de leur carte d'identité.

ARTICLE 8. DIVERS

Toutes difficultés quant à l'interprétation du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de un mois après le tirage au sort. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu en totalité ou dans certaines de ses phases si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 9. LOI APPLICABLE

Le présent règlement est régi par la loi française.



Construisons dans un monde qui bouge.

Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes cedex 1 - SA au capital de 83 780000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en Opérations d'assurance : ORIAS 07 008 480 (<u>WWW.orias.fr</u>). Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD et distribués sous la marque CIC Assurances.

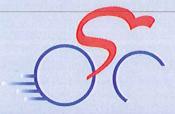
JEU GRATUIT

(sans obligation d'achat)

Du 28 au 31 août 2014 sur le stand CIC Bretagne

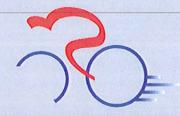


Tentez de **gagner**Le Propel Advanced 3*



CIC Bretagne

Construisons dans un monde qui bouge.



* D'une valeur de 2 500€

JEU CIC Bretagne

Du 28 au 31 août 2014

Tirage dimanche à 14h30!



Tentez de gagner Le Propel Advanced 3*



CIC Bretagne

Construisons dans un monde qui bouge.





Jeu organisé du 28 au 31 août 2014 Complétez ce bulletin et déposez-le dans les urnes sur notre stand CIC Bretagne

Nom :	Prénom:
Adresse :	
Code postal :	Ville:
Société :	don
Tél :	
Email :	
Votre agence CIC :	1

« Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. » La date de tirage au sort aura lieu dimanche 31 août 2014 à 14h30 sur le stand CIC Bretagne. Le règlement du jeu est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret et consultable sur le site : www.huissier-44.com. Le réglement des opérations est adressé, à titre grafuit, à toute personne qui en fait la demande. Le lot mis en jeu : un vélo route modèle Propel Advanced 3 d'une valeur de 2500€.

Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - \$A au capital de 83 780 000 € - \$IREN 855 801 072 RC\$ Nantes - LBF 465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 008 480 (www.orias.fr). Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM VIE \$A, ACM IARD, MTRL et distribués sous la marque CIC Assurances.



Construisons dans un monde qui bouge.



